



**SIVOM**  
Syndicat Intercommunal  
à Vocations Multiples

## **DECISION N°2022-30**

**OBJET : Marché n°SIV22W - Contrat d'assistance technique et d'entretien des vignes de Saint-Germain-en-Laye – Le Pecq.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 9 juin 2022, aux fins de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**VU** le marché n° SIV20C d'assistance technique et d'entretien des vignes de Saint-Germain-en-Laye – Le Pecq ;

**CONSIDERANT** que le marché n°SIV20C susvisé a été conclu à compter du 01/01/2020 pour une durée d'un an reconductible expressément 2 fois avec la société Hédonia.20 ; qu'il a été reconduit une première fois au 01/01/2021 puis une seconde fois au 01/01/2022, et qu'il arrivera donc à son échéance maximale le 31/12/2022 ;

**CONSIDERANT** le besoin de continuer à assurer la prestation d'assistance technique pour l'entretien de la vigne de Saint-Germain-en-Laye - Le Pecq, la vinification du raisin et les opérations de communication associées ;

**CONSIDERANT** le besoin d'assurer également la formation des intervenants communaux de la ville du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye ;

**CONSIDERANT** la possibilité d'avoir recours à des prestations complémentaires comme le traitement phytosanitaire, le relevage, le palissage et le rognage des vignes ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société Hédonia.20 ;

**Le Président du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** DE CONFIER la réalisation de la prestation d'assistance technique pour l'entretien des vignes de Saint-Germain-en-Laye – Le Pecq à la société Hédonia.20 sise 12 rue Charles d'Orléans – Domaine de Marsinval – 78 540 Vernouillet - Siret n°850 033 788 00017, pour un montant annuel de 13 200 € HT soit 13 200 € TTC

(taux de TVA de 0%) et pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023 reconductible expressément deux fois par période d'un an.

**ARTICLE 2** : les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **09 DEC. 2022**

Transmis en Préfecture et affiché le **09 DEC. 2022**

**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal

